

Cet impôt si mal aimé

«**T**AILLABLES ET CORVÉABLES à merci», disait-on des paysans, artisans et commerçants condamnés à financer le train de vie des privilégiés sous l'Ancien régime. L'expression a survécu malgré la Révolution, le développement des régimes démocratiques et l'instauration de l'Etat de droit. C'est que personne n'assume de gaieté de cœur son rôle de contribuable, aujourd'hui moins qu'hier alors que les prélèvements obligatoires ne cessent d'augmenter, amputant d'autant le revenu disponible.

L'impôt est perçu plus comme une confiscation que comme la contrepartie des multiples prestations délivrées par l'Etat. Des prestations auxquelles par ailleurs chacun tient fermement. L'utilisateur n'est pas prêt à renoncer à ce qu'il considère

comme son droit – les résistances à tout effort pour en diminuer le volume le prouvent. Mais le contribuable se refuse à en payer le prix. A cela s'ajoute le soupçon que l'Etat ne gère pas ses ressources de manière optimale.

Cette résistance à l'impôt se traduit par le rejet de toute augmentation de la pression fiscale, quand bien même elle ne concernerait qu'une minorité aisée. Plus récemment, la reprise conjoncturelle aidant, nombre de collectivités publiques, spontanément ou sous la pression d'initiatives populaires, ont décidé des baisses d'impôt et la suppression de certains d'entre eux. Une précipitation coupable quand on connaît le degré élevé d'endettement de plusieurs cantons. Mais rien n'y fait, la vague

antifiscale déferle et ne semble pouvoir s'arrêter.

Il paraît donc vain de mener frontalement la lutte en faveur d'une amélioration des ressources publiques par le biais d'une fiscalité accrue. Au préalable, il s'agit de donner une meilleure visibilité aux prestations fournies et à leurs coûts, d'en justifier la nécessité et d'en montrer l'efficacité. Une évaluation portant sur la politique du logement social à Genève a révélé que la quasi totalité des bénéficiaires de cette politique ignoraient la part de leur loyer prise en charge par le canton. L'étude a également mis en évidence une

Donner une meilleure visibilité aux prestations fournies et à leurs coûts

proportion non négligeable de locataires dont le niveau de revenu justifie difficilement un soutien étatique.

La lecture de la dizaine d'évaluations réalisées à

Genève¹ confirme ces résultats: des objectifs mal précisés, une coordination administrative insuffisante, des effets ignorés et par conséquent l'impossibilité d'améliorer l'efficacité et l'efficience des actions publiques.

Voilà pour la gauche un chantier à ouvrir, celui de l'analyse critique des interventions de l'Etat qui doit notamment déboucher sur une réforme en profondeur de l'administration. La démarche est indispensable pour que les contribuables acquièrent la conviction que les dépenses publiques correspondent à une plus-value du bien-être de la population. Alors seulement l'impôt apparaîtra comme la contrepartie d'un service et le moyen de la solidarité sociale. JD

¹www.geneve.ch/cepp

L'inusable indulgence de la loi

Condamnée aux Etats-Unis pour entente avec ses concurrents, Roche est restée à l'abri des sanctions helvétiques. La Commission fédérale de la concurrence (Comco) dénonce les insuffisances de la loi en vigueur; elle apporte en outre sa contribution au débat sur la libéralisation.

LA SUISSE AFFICHE ostensiblement son libéralisme économique. Elle rechigne en revanche à s'en donner les moyens. La législation sur la concurrence s'est progressivement renforcée, mais elle reste toujours plus permissive que celle des autres pays industriels. L'ancienne Commission des cartels devait se contenter de faire des recommandations. La Commission de la concurrence, qui lui a succédé il y a trois ans et demi, peut prendre des sanctions. Elle peut ordonner le démantèlement d'une entente entre entreprises au détriment de la clientèle. Elle peut imposer une amende allant jusqu'au triple du gain réalisé par un accord illégal. Mais, réserve de taille, l'amende ne peut être infligée qu'en cas de récidive, lorsque les entreprises n'ont pas obéi à la Comco et ont maintenu leur entente. On passe donc l'éponge sur le premier «vol» à l'égard du client. Cette mansuétude est quasiment une prime au délit. Le cartel peut tranquillement et impunément s'enrichir jusqu'à ce que la Comco lui demande d'arrêter ses abus. Tel n'est pas le cas aux Etats-Unis ou dans l'Union européenne, où des amendes salées attendent les entreprises dès que l'entente a été constatée. La condamnation de Roche et du cartel des vitamines en est le spectaculaire exemple le plus récent.

Cumul des obstacles

Toujours dans le souci de ménager les responsables des ententes, l'instance de recours instituée par la nouvelle loi a adopté une procédure longue et formelle. Une aubaine pour les entreprises qui déposent systématiquement un recours pour différer longuement les décisions qui leur sont hostiles.

Si l'on cumule les difficultés inhérentes à toutes les enquêtes effectuées dans un univers économique peu transparent, les condamnations en cas de seule récidive et les lenteurs de la procédure de recours, on constate que les cartels ont encore de beaux jours devant eux. Mais la Comco ne baisse pas les bras. Elle suggère au Conseil fé-

déral de renforcer la loi pourtant si jeune et d'intervenir pour simplifier la procédure d'une instance de recours jugée trop tatillonne.

Concurrence et intérêt public

La Commission de la concurrence a pour tâche de dénoncer et de sanctionner les dysfonctionnements de la concurrence. Ce n'est pas à elle mais au pouvoir politique de fixer quelle doit être l'ampleur du mouvement de libéralisation actuellement en cours. Mais comme les formes intermédiaires entre gestion publique et privée se multiplient, la Comco est contrainte de clarifier les principes de son action dans ce terrain nouveau.

Ainsi, l'Office de météorologie ou La Poste gèrent de manière autonome certains services qui sont en concurrence avec ceux du privé. La Comco estime que, dans ces cas, les organes semi-publics doivent respecter les règles de concurrence. En conséquence, elle a condamné l'Office de météorologie pour abus de position dominante. Elle donnera son avis, certainement critique, sur le projet de financer le développement de Postfinance qui agit dans le secteur de la concurrence, avec la hausse des tarifs postaux protégés par sa situation de monopole.

La loi demande expressément à la Comco de donner son avis aux autorités sur les réglementations étatiques qui limitent la concurrence. C'est ainsi qu'elle s'est prononcée en faveur des importations parallèles de médicaments ou de la vente des médicaments par correspondance. Dans ces cas, elle fait une pesée entre des intérêts publics différents: la concurrence efficace pour modérer les prix et la protection du patient par l'intervention obligatoire du pharmacien.

Dans tous les cas, l'autorité politique conserve cependant le dernier mot. La loi permet au Conseil fédéral de casser une décision de la commission pour défendre un intérêt public prépondérant. Il pourrait le faire pour le prix des livres. La Comco a ordonné la suppression des

prix uniformes imposés aux libraires alémaniques. Saisi d'un recours, le gouvernement pourrait autoriser une entorse aux règles de la concurrence pour protéger les libraires spécialisés contre les bas prix des supermarchés. Berne reconnaîtrait ainsi une «exception culturelle» analogue à celle que la France a pu imposer pour les films à l'OMC. *at*

ANNEXE DE L'ÉDITO

Politique anti-cyclique

AUX PREMIERS SIGNES d'une croissance revenue s'amplifient les demandes d'allègements fiscaux que stimule la concurrence électorale. La suppression de l'impôt de succession pour les héritiers en ligne directe se généralise de canton à canton. Elle est revendiquée par des partis qui, tel l'UDC, ne cessent d'affirmer les vertus de l'individu, assumant seul ses responsabilités, sans que l'Etat le maternelle et le protège. Mais pour ce *self-made man*, l'héritage de papa ne doit pas être, même légèrement, écorné par l'Etat. D'autres font passer un allègement linéaire, en pourcent, de l'impôt sur le revenu.

Pourtant, lorsque la déprime économique sévissait, chacun regrettait que l'Etat n'ait pas eu la sagesse de faire une politique anticyclique. Mais les beaux jours revenus, la cigale chante à nouveau ses airs favoris.

Toute une réflexion a été faite pendant la crise sur le structurel et le conjoncturel. Ces travaux sont aujourd'hui particulièrement utiles. Ils devraient inciter à ne pas dilapider le surplus conjoncturel, défini à partir de moyennes établies sur le long terme. Ce surplus ne devrait pas gonfler les dépenses de fonctionnement de l'Etat, ni être rétrocédé aux contribuables. A défaut on risque lors de la prochaine crise économique de devoir réclamer des ressources supplémentaires au plus mauvais moment.

Parmi les responsables, qui ose aujourd'hui tenir le langage d'une politique fiscale anticyclique? *ag*

Juger les bons et les mauvais cantons

Un accord a été signé entre le Secrétariat d'Etat à l'économie et les cantons pour évaluer les offices régionaux de placement de Suisse. Explications.

DE NOS JOURS, la Confédération aime à distribuer les bons et les mauvais points. La morale est limpide: pour que les institutions publiques améliorent compétence et efficience, on les met en concurrence les unes avec les autres. Après les universités, c'est au tour des cent cinquante offices régionaux de placement (ORP) de Suisse de se frotter à l'évaluation de leurs prestations.

Un nouveau modèle économétrique

En effet, les cantons de Suisse ont signé un accord avec la Confédération pour l'exécution de la loi sur l'assurance chômage. Dans cet accord est introduit le principe d'un mandat de prestations destiné aux offices régionaux de placement. Dorénavant, nous dit-on, le financement des ORP sera déterminé par leur degré d'efficacité.

Et pour mesurer l'efficacité des mesures de réinsertion, le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a mis les bouchées doubles. Il a mandaté l'entreprise de consultants Atag Ernst & Young pour élaborer un modèle économétrique destiné à évacuer les facteurs exogènes dans l'évaluation de l'efficience (par exemple la situation économique du canton, son taux de chômage, son tissu industriel, etc.). Le modèle économétrique, riche d'environ 250 paramètres, mesurera les résultats de chaque canton dans sa lutte contre le chômage.

Pour compléter l'arsenal, le SECO a prévu un système de bonus et de malus. A la fin de chaque année, on fait la moyenne des résultats cantonaux. Les cantons se situant dans la moyenne touchent l'entier de la subvention; les bons élèves reçoivent un bonus (jusqu'à 150 %) et les cancre un malus (environ 95 % de la manne fédérale).

Voilà pour les dispositions générales. Les responsables cantonaux des services de l'emploi veulent croire à l'efficacité du système. Il faut dire qu'ils n'ont pas vraiment eu le choix. La procédure est frappée du sceau Couchepin. En dix mois, l'affaire était conclue. Consultation rapide, correc-

tions cosmétiques... Et un beau jour, l'accord s'est retrouvé sur la table des Conseils d'Etat, signé par le conseiller fédéral lui-même. Ne restait plus qu'à compléter la dernière case.

Privilégier le résultat plutôt que la prestation

La plupart des cantons ont donc signé l'accord pour trois ans – un ou deux semblent traîner les pieds. Mais avec une cautèle non négligeable: les cantons ont exigé qu'en automne 2000 le modèle économétrique soit réévalué et qu'en cas d'insatisfaction ils puissent résilier le contrat.

Les responsables des offices de l'emploi de Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Valais saluent la nouvelle philosophie de l'accord. Alors qu'en 1995, au moment de la révision de la Loi sur l'assurance chômage, on privilégiait la prestation, aujourd'hui on veut en mesurer les effets; on juge les résultats plutôt que les moyens de les atteindre.

Mais un prudent scepticisme règne sur plusieurs points. Sorti du chapeau de Atag Ernst & Young, le modèle économétrique doit encore faire ses preuves. Des preuves de transparence et de qualité. Plus décisifs encore sont les principes qui régissent la pondération du modèle. Quatre paramètres ont été établis pour déterminer l'efficience des mesures de réinsertion, et par conséquent le niveau des prestations cantonales:

- le nombre d'indemnités distribuées;
- le nombre de chômeurs de longue durée (un an et plus);
- le nombre de personnes en fin de droits;
- le nombre de personnes se réinscrivant aux offices de placement.

Ces quatre principes sont tous notés d'un taux de pondération différent. Ainsi le nombre d'indemnités distribuées compte pour 50 % dans le calcul de la pondération, alors que le nombre de personnes se réinscrivant au chômage n'est déterminant que pour 10 %. Traduction: les clauses du mandat de prestations privilégient la quantité de personnes réinsérées, plutôt que la qualité de la réinsertion. Moins il y a de personnes au chômage, plus courtes

sont les durées d'indemnisation, et mieux notés seront les cantons, le nombre de personnes réinscrites étant moins déterminant. Par conséquent, les cantons qui proposent des emplois de courte durée, ceux qui abritent beaucoup de travailleurs saisonniers sont favorisés. La pondération est axée sur la réinsertion rapide plutôt que durable.

Une opération financièrement neutre

Ensuite, le système des bonus et des malus ne convainc guère, même si tous les responsables cantonaux romands se targuent d'être en tête du classement. Car, quelle que soit l'efficacité des politiques cantonales, il y aura forcément des pénalisations et des pénalisés, le SECO prévoyant une opération financièrement neutre. Difficile, pour un chef de service, de convaincre son Conseil d'Etat que ses ORP fonctionnent merveilleusement bien mais qu'il faut néanmoins déboursier 600 000 ou 1 million de francs supplémentaires, uniquement parce que nos voisins sont un poil meilleurs que nous...

Enfin, des inquiétudes naissent à l'observation de la nature actuelle du chômage: aujourd'hui, si le nombre de chômeurs inscrits a diminué, reste cependant un socle de chômeurs plus difficilement réinsérables. Des chômeurs qui exigent des solutions variées, plus longues, des compléments de formation voire une réorientation professionnelle. Ce type de chômage nécessite un temps de suivi plus long et plus complet. Des réponses humaines et sociales qui échappent aux simples modèles économétriques. *gs*

Médias

GÉRARD SCHRÖDER a publié un article intitulé «La crise d'un parti n'est pas une crise d'Etat». *Le Monde* l'a traduit en français. La *NZZ* en a publié, c'est évident, la version originale le même jour (29 et 29 janvier 2000). *cfp*

Radiographie d'un électorat

L'Institut Gfs et l'Office fédéral de la statistique ont rendu publiques leurs analyses des élections fédérales d'octobre dernier. Instructif, après les vagues médiatiques post-électorales.

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES d'octobre dernier ont suscité une certaine effervescence. Après la progression historique de l'Union démocratique du centre – un bond de plus de 50 % –, la formule magique semblait condamnée. Mais l'échec de Christoph Blocher dans sa tentative de bouter les socialistes hors du Conseil fédéral a fait retomber le soufflé. Le monde politique est retourné aux affaires courantes. Pourtant les récentes données fournies par l'Institut Gfs et l'Office fédéral de la statistique mettent en évidence des mouvements de fond au sein du corps électoral.

Recentrage

L'UDC a bâti sa victoire sur les décombres des petites formations de la droite dure, mais également en mordant sur l'électorat radical et démocrate-chrétien situé le plus à droite. Cette victoire ne signifie donc pas un coup de barre à droite comme on l'a un peu précipitamment qualifiée au soir des élections, mais le regroupement sous un même drapeau d'un électoral conservateur jusqu'alors dispersé (voir tableau ci-contre). A cet égard, on note que les électrices et électeurs socialistes n'ont pas succombé aux sirènes blochéennes en 1999, le PSS ayant probablement perdu des sympathisants au profit de l'UDC lors des élections précédentes déjà. Par contre, on observe un transfert significatif de l'électorat de gauche vers les radicaux (5 %) et les démocrates-chrétiens (6 %).

Ce phénomène de recomposition est d'ailleurs confirmé par le positionnement des électrices et des électeurs sur

l'axe gauche-droite. Au sein de l'électorat UDC, le camp de celles et ceux qui se situent clairement à droite a progressé de 19 % depuis 1995. Par contre l'électorat radical s'est affaibli à droite (moins 7 %) au profit du centre et de la gauche. L'électorat du PDC connaît une évolution semblable quoique moins prononcée. L'importance accrue de cet électoral centriste devrait convaincre ces deux formations de se distancer clairement des thèses de l'UDC. Globalement, l'identification à la gauche et à la droite a perdu du terrain alors que le positionnement au centre se renforce, une indication que les socialistes ne pourront ignorer s'ils veulent progresser.

Motivations

Quels sont les facteurs qui déterminent le choix politique de l'électorat? Force est de constater que la dimension idéologique perd en importance: elle n'est primordiale que pour 17 % des électrices et électeurs. Ces derniers prennent en compte au premier chef la personnalité des candidats – y compris pour l'électorat socialiste – puis les positions du parti sur les thèmes d'actualité. Dans un contexte caractérisé par l'affaiblissement des liens partisans, les partis politiques sont donc contraints de présenter des candidats connus et communicatifs et de proposer des réponses aux questions qui préoccupent l'opinion plutôt qu'un programme préfabriqué. Dans ce registre, l'UDC s'est sans conteste montré la meilleure, avec la figure charismatique d'un Blocher et des thèmes peu nombreux mais d'actualité.

L'électorat nomade

Transfert de voix entre 1995 et 1999

	1995					
1999	UDC	PRD	PDC	PSS	autres	ne sait pas
UDC	72 %	11 %	8 %	0 %	6 %	3 %
PRD	2 %	89 %	2 %	5 %	1 %	1 %
PDC	0 %	5 %	83 %	6 %	4 %	2 %
PSS	0 %	0 %	0 %	95 %	1 %	4 %

Exemple: 72 % de l'électorat UDC en 1999 avaient déjà voté pour ce parti en 1995; en 1995, 11 % de l'électorat UDC avaient voté radical et 8 % PDC.

en mouvement

L'électorat nouveau – en 1999, 13 % des électrices et électeurs exerçaient pour la première fois leurs droits – est particulièrement convoité par les partis. Il a manifesté sa préférence pour l'UDC et le PDC (18 % de leur électorat respectif), le PS (16 %) et les radicaux (14 %). A noter que plus de la moitié des nouveaux électeurs ayant fait le choix du PDC se sont décidés au cours des trois semaines précédant l'élection. Pour l'UDC, 47 % de son électorat nouveau a fait un choix de dernière minute: la campagne contre Christoph Blocher (préface à un livre d'extrême-droite) lancée juste avant les élections n'a donc manifestement pas porté ses fruits.

Si l'on considère globalement l'électorat nomade – celles et ceux qui ont changé de parti entre 1995 et 1999 – et l'électorat nouveau, c'est l'UDC qui se montre le plus attractif, suivi du PDC – probablement l'effet Metzler – et, nettement détachés, le parti radical et le PSS qui a mené une campagne particulièrement insipide.

Le profil sociologique de l'électorat se révèle particulièrement instructif et met à mal quelques idées reçues. L'UDC attire plus d'hommes que de femmes, à l'inverse du PSS; ce n'est pas une surprise. Par contre, l'image d'une

UDC ratisant large dans les rangs des rentiers nostalgiques est fautive: ce parti sort en tête dans la classe d'âge 18-39 ans, alors que les radicaux font leur meilleur score chez les plus de 66 ans. L'UDC se profile clairement comme le parti des indépendants alors que le PSS regroupe 42 % des électeurs actifs dans le secteur public. Les démocrates du centre attirent les hauts revenus au-dessus de 9000 fr. par mois (25 %) aussi bien que les gens modestes (26 % des personnes disposant d'un revenu inférieur à 3000 fr.). Comparativement, les socialistes, parti des petites gens, ne drainent les voix que de 13 % des plus bas revenus mais attirent autant les hauts revenus que le PDC et les radicaux. Une indication supplémentaire du fait que le PSS a renouvelé complètement son électorat depuis une quinzaine d'années. Reste à savoir comment il va conjuguer un programme qui prône la solidarité avec les plus démunis (par exemple l'introduction des primes d'assurance maladie proportionnelles au revenu) et la défense des intérêts d'un électorat relativement aisé. *jd*

Sources: Office fédéral de la statistique, *Les élections au Conseil national de 1999*, GfS, NZZ des 5-6 février 2000.

TEMPS DU TRAVAIL

On y vient

SWISSCOM A QUELQUE peu assoupli sa position négative à l'égard de la réduction de la durée du travail. Depuis le début de l'année, les 170 salariés du secteur «construction et maintenance» de la région Vaud, Valais et Genève bénéficient de la semaine de trente-six heures sur quatre jours. Cette expérience pilote, qui doit contribuer à sauvegarder treize places de travail, doit se poursuivre jusqu'en juin 2001. Contre ce jour supplémentaire de congé, les salariés acceptent une baisse de salaire de 5 %, sans diminution du montant de leurs rentes de retraite.

Par ailleurs, ils s'obligent à suivre une formation continue de douze jours par année portant sur le développement de la personnalité, ce qui porte en réalité l'horaire hebdomadaire moyen à trente-huit heures. *jd*

ELECTRICITÉ

Boulimie énergétique

L'AN PASSÉ, LA Suisse a enregistré une consommation record d'électricité, en progression de 3 % par rapport à l'année précédente et de 10 % pour la décennie. Pas de quoi pavoiser: en effet, durant la même décennie, la production de biens et de services n'a augmenté que de moitié moins. En clair, l'efficacité énergétique a diminué, ce qui ne constitue pas le signe d'une économie moderne et durable. Record également du côté de la production grâce à de fortes précipitations de neige et de pluie. La Suisse a ainsi pu exporter 11 milliards de kWh, soit plus de 20 % de la production.

Malheureusement cette production abondante n'a pas rempli les caisses des sociétés électriques, puisque le prix sur le marché a atteint son niveau le plus bas et ne couvre pas la totalité des coûts de production. *jd*

Parlez moins fort, les satellites ont des oreilles

LE FEUILLETON ECHELON continue. Rappelons qu'il s'agit d'un système d'espionnage par satellite à grande échelle de l'ensemble des télécommunications civiles et militaires. Il a été conçu par les «services» des pays anglo-saxons uniquement (USA, Grande-Bretagne, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande).

Nous nous interrogeons, il y a quelques mois, sur la réalité d'un dispositif qui relève presque de la science-fiction. Le *Times* confirme dans un article du 10 février – et signale qu'Airbus a perdu un contrat de 9 milliards en Arabie Saoudite face à Boeing en 1995, à la suite de l'espionnage électronique d'Echelon. L'information aurait été communiquée à des députés français, dont le plus connu est George Sarre. Un contrat militaire aurait été perdu la même année par le français Thompson-CSF au profit de l'américain Raytheon au Brésil dans les mêmes conditions.

Le réseau alternatif Iris (Imaginons un Réseau internet Solidaire, à l'adresse iris.sgdg.org/) a tenté sans succès de recouper les informations du *Times* dont les sources sont inconnues. Dans un univers où les techniques de manipulation sont l'ABC du métier, on n'accordera pas un crédit total au grand vieux quotidien anglais. Mais l'existence d'Echelon semble en tout cas prouvée.

Le droit à la confidentialité de la correspondance est une des libertés les plus fondamentales. Elle est détruite par l'existence d'Echelon. Un rapport sur ce système d'écoutes sera examiné le 23 février par la Commission des libertés publiques du Parlement européen. La Suisse est aussi concernée bien sûr; nos banques et nos grandes entreprises peuvent être la cible de l'espionnage industriel. Nos parlementaires doivent pousser le Conseil fédéral à mener une enquête.

Sommes-nous impuissants? Techniquement bien sûr, nous ne pouvons rien contre ces grandes oreilles en orbite. Mais la prise de conscience du risque est indispensable et les tribunaux américains sont faits pour être utilisés; nos banques l'ont appris à leurs dépens. *js*

Sources: Les meilleurs renseignements sur Echelon se trouvent sur un site créé par l'*American civil liberty union*: echelonwatch.org

Réaffirmer le rôle critique du socialisme

Dans les précédents numéros, nous avons présenté l'origine et les principes de la «troisième voie» (voir DP 1415, 1416, 1418). Suite du débat avec la contribution d'André Gavillet.

LE DÉBAT SUR la «troisième voie» est heureusement libéré des soupçons qu'accompagnait toute remise en cause, tout «révisionnisme» (curieux destin de ce mot) de la scolastique marxiste. Ce n'est plus l'âge où Bernstein, au début du siècle, affrontait Kautsky. Un nouveau projet social-démocrate s'oppose à un ancien programme social-démocrate. On est dans l'ordre du politique, étant sorti de l'Eglise des certitudes. Seule la référence aux vertus du nombre 3 rappelle la vieille dialectique hégélienne, thèse, antithèse, synthèse: de la gauche traditionnelle et de son antithèse, le néo-libéralisme, surgirait ainsi la «troisième voie».

Une nouvelle orientation est apparue

Qu'apporte-t-elle? Elle prend acte de la nouvelle phase de l'économie: celle de la prédominance de la concurrence planétaire, des télécommunications, de la recherche, de la mobilité, du loisir organisé, etc. Prendre acte veut dire abandonner l'idée d'une régulation économique par le plan exprimant des choix de société comme l'imaginait il n'y a pas si longtemps Pierre Mendès-France. (Pascal Couchepin aime déclarer que Mendès-France est sa figure de référence, probablement parce qu'il admire le courage de Mendès. En revanche, on peut douter que le libéral Couchepin, libéral néo ou libéral classique, ait jamais lu Mendès économiste). Donc, l'Etat n'interviendrait pas dans le marché, si ce n'est, mais l'accent n'est pas mis sur ces points, par les instruments macroéconomiques que sont la monnaie, le coût du loyer de l'argent, la nature de l'impôt, dont on présume pourtant qu'il devrait être allégé. Si le marché joue pleinement, il faut en contrepartie affirmer des valeurs-repères: l'égalité des chances, l'accès à la formation, à la réintégration. La concurrence a champ libre, mais la solidarité est clairement proclamée.

Cette orientation néglige dans l'ex-

posé qui en a été fait deux données essentielles: la démographie et le rôle critique du socialisme.

Démographie

La société européenne d'aujourd'hui est marquée par le vieillissement de la population; la natalité très basse est inférieure au taux de renouvellement de la population. En revanche des pays proches ou devenus plus proches par l'effet de la mondialisation connaissent des taux de croissance démographique élevés; les moins de vingt ans représentent parfois presque la moitié de la population. Les sociétés occidentales auront certainement besoin de l'immigration pour renouveler leur population active. A quel rythme? Comment y arriver en rejetant toute xénophobie? Ce problème n'est pas théorique; il s'observe dans l'actualité politique quotidienne. Une «voie», quel que soit son numéro, ne peut omettre de répondre ni aux problèmes de l'évolution démographique, ni à ceux des relations avec le Tiers-Monde.

Le rôle critique

La concurrence est un terme abstrait. Les concurrents semblent être des joueurs où le meilleur gagne. Honneur au vainqueur! Le socialisme, marqué par la pensée marxienne (pour la distinguer du scientisme marxiste) se doit d'exercer une analyse critique sur ce qui nous est présenté comme l'ordre moral et naturel des choses. Il y a des rapports de classe: un captage inégal de la plus-value que génèrent et le travail social et la capacité inventive. Que signifie la réorganisation du capitalisme contemporain? Il serait paradoxal, alors que la concentration des pouvoirs économiques a atteint des proportions inouïes, comme on l'observe aujourd'hui, que le socialisme n'en fasse pas une description critique. Que signifie l'affirmation de l'égalité des chances dans une société dont on n'analyse ni les procédures inégali-

taires, ni les formes d'aliénation (oui, ce mot est toujours un outil conceptuel) ou d'exclusion?

La visée critique

L'analyse ferait apparaître la contradiction entre l'acceptation de la nouvelle économie mondialement ouverte et la défense, dans l'intérêt des possédants, de privilèges nationaux. Par exemple, la Grande-Bretagne défend ses oasis fiscales, refuse que les revenus des euro-obligations soient soumis à l'impôt à la source. L'application outrancière du secret bancaire par la Suisse est un chapitre bien connu, etc.

L'analyse critique est souvent dénigrée sous prétexte qu'elle serait une dénonciation ou qu'elle révélerait un mauvais rapport à l'argent, réputé sale. Sous ses prétentions à éclairer l'économie, elle serait, en fait, anti-économique. En réalité, elle n'est pas un exercice d'«envieux». Elle doit guider la *praxis* politique. Connaître l'échelle des revenus, aujourd'hui grandissante, n'appartient pas seulement à la recherche statistique. Quel écart la cohérence d'une société peut-elle supporter?

L'analyse critique du rapport entre le pouvoir économique et le pouvoir politique est aussi indispensable pour éviter même chez des tenants du socialisme des dérives, qu'elles soient de nature stalinienne, bureaucratique, corporatiste ou vénale.

Enfin, la critique doit percer à jour l'idéologie dont les tenants du système habillent l'ordre économique. Et il n'est pas certain que la référence aux valeurs de solidarité et à l'égalité des chances qui marque le manifeste Blair-Schröder avec des accents de sincérité indéniable ne tombe pas sous le coup de la critique des idéologies: ne sert-elle pas de bonne conscience à la nouvelle économie? L'exercice simultané du pragmatisme politique et de la critique est difficile, mais condition d'un socialisme vivant. La «troisième voie», en ne retenant ni la perspective historique ni l'approche critique, l'appauvrit. André Gavillet

De Vevey au Maroc, une vie rêvée

La vie de Marguerite Burnat-Provins, racontée par Catherine Dubuis.

ÉTRANGE QUE LE canton de Vaud, fermé par le lac, cerné par les montagnes, ait vu naître tant de femmes au talent artistique généreux. Des femmes dont le talent s'est heurté au conservatisme empesé de ce pays.

Catherine Dubuis, maître d'enseignement à l'Université de Lausanne, a consacré un ouvrage à Marguerite Burnat-Provins, femme écrivain, peintre, galeriste. Pourquoi cette artiste que le siècle a un peu oubliée? Marguerite Burnat-Provins n'a pas laissé une œuvre foisonnante, ni en littérature – elle n'a pas beaucoup écrit – ni en peinture – ses toiles sont d'une indéniable qualité, mais elles restent un peu inabouties, sur le fil. Catherine Dubuis nous explique, dans son introduction, que ce qui l'a intéressée chez cette femme c'est la constante «*discordance*» entre ce que dit l'œuvre et ce qu'a été la vie de l'artiste.

Et effectivement, en lisant *Les forges du paradis*, on est frappé par les tourments de Marguerite Burnat-Provins, son indépendance d'esprit, son impertinence, sa soif de liberté, d'émancipation – même si elle n'aurait pas aimé ce mot – confrontées au cloisonnement social certes, mais aussi à sa propre morale. Elle se condamnait elle-même tout en refusant la sentence. Catherine Dubuis, en suivant pas à pas les traces littéraires et la correspondance de Marguerite Burnat-Provins, montre la fracture entre la vie rêvée et la réalité, entre le corps et la morale, entre l'indépendance et l'attachement amoureux, entre ce qu'on voudrait être et ce qu'on ne peut pas être.

A Vevey, elle dépérit

Marguerite Burnat-Provins est née dans le Nord de la France, à la fin du 19^e siècle, à Arras. Jeune femme, elle monte à Paris et s'inscrit au cours Julian, pour y apprendre la peinture. C'est dans ce cadre-là qu'elle rencontre Adolphe Burnat, un jeune homme de Vevey. Mariée, elle part s'installer sur la Côte, entourée de la riche et austère famille de son mari. Et là, telle une plante privée de soleil, elle dépérit lentement.

Malgré la méfiance et la retenue qu'elle inspire aux notables de la ville,

elle s'installe progressivement dans la vie culturelle veveysanne. Elle ouvre une galerie d'exposition, édite des livres, fonde la Ligue de la Beauté, dans le but de protéger les paysages suisses contre les agressions du progrès et de l'agriculture.

Mais c'est en 1906 que sa vie change brutalement. Marguerite a trente-quatre ans, elle est belle, brillante, elle vit entourée d'artistes, entre autres le peintre Ernest Biéler qui lui prête son chalet à Savièse. Elle y rencontre alors Paul de Kalbermatten, un jeune homme de bonne famille valaisanne. Leur amour sera passionnel, public bien sûr, et furieusement scandaleux.

Sur les chemins de fortune

Une année plus tard, elle quitte tout, son mari, Vevey, une ville dans laquelle elle s'est toujours sentie enfermée. Elle part sans argent pour suivre son amant en France où il a été engagé comme ingénieur. Pendant ce temps-là, elle n'arrête pas de travailler et publie *Le livre pour toi*, qui raconte son amour pour Paul. Le livre rencontre un franc succès à Paris. Se succèdent les voyages, les dérives, pourrait-on dire. Jamais Marguerite ne saura se fixer quelque part. Peut-être ne le désire-t-elle pas d'ailleurs. Elle balance entre le besoin de s'installer, d'avoir une maison, des linges propres et des conserves, le côté fille normande, et son «sang maure», qui la mènerait à nouveau sur les routes, toujours en déplacement pour courir après «le vrai bonheur d'être enfin misérable». Sa vie est faite d'errances de plus ou moins longue durée, la Savoie, Paris, l'Italie, L'Engadine, quelquefois sur les pas de son amant, ou seule, souvent seule, et sans argent. Puis c'est l'Égypte, dont le climat altère sa santé, déjà très fragile, et la France à nouveau.

Marguerite Burnat-Provins s'éteindra en 1952. Elle aura connu le confort d'un ménage bourgeois, la pauvreté, le succès suivi de l'indifférence. Elle aura connu l'amour, mais beaucoup plus longtemps la solitude. Et surtout, elle aura vécu dans son corps, dans sa chair, les tourments d'une âme n'osant pas aller jusqu'au bout de son individualité. C'est une ombrageuse artiste, haïssant la flagornerie, toutes griffes dehors

à l'idée de devoir abdiquer une once de sa liberté. Mais elle a aussi une conception figée de la féminité qui ne lui permet pas d'assumer son talent d'artiste et de l'harmoniser avec son existence de femme. Cette déchirure est au cœur du mal de vivre de Marguerite. Dans une de ses lettres, elle dira:

C'est un mal pour une femme d'être douée autrement que pour la maternité et le monotone devoir quotidien. Le reste est anormal et si je pouvais rejeter de moi tout ce qui m'obsède, ce serait une grande délivrance, dans les circonstances actuelles. L'art demande cette liberté totale que l'homme seul peut connaître [...] Je ne suis pas féminine pour un sou, nous sommes nées sous le joug, nous devons l'accepter. Je me révolte donc contre les facultés qui me dominent et m'appellent hors du chemin banal et non contre mes obligations de femme mariée. J'ai l'impression que sous forme de dons multiples des diables se sont réunis en moi pour me tourmenter. Et aussi, ce mot terrible: *je me subis.*

Une pionnière, une figure malgré elle, voilà ce qui fut son tourment, et la raison de son mal-être physique et psychologique. gs

Les forges du paradis, Histoire d'une vie: Marguerite Burnat-Provins, Catherine Dubuis, éditions de l'Aire, Vevey, 1999.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier
Albert Tille (at)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch

Eutonie

La relaxation profonde est un long apprentissage. Respirez...

POUR UNE FOIS, je suis arrivée au CHUV à l'heure, mais dans quel état ! J'ai raté le premier bus, couru après le second, je suis en nage et d'une humeur de chien. Je monte quatre à quatre les volées de marches du bâtiment des Allières. A bout de souffle, j'essaie de me calmer en feuilletant les magazines people de la salle d'attente. Grande nouvelle : il ne serait pas étonnant qu'Ernst-August batte Caroline comme plâtre. Un homme bien, pourtant et de si bonne lignée ! Une chose est sûre : si Sa Germanique Hautesse pratiquait l'eutonie, Sa Monégasque Altitude dormirait plus tranquille.

Une porte s'ouvre au fond du couloir. Adieux, mercis. La patiente qui s'en va a dû oublier son peigne à la maison. Une huppe tombée du nid. Elle me salue d'un œil languide. Ses bras ballent, elle somnambule jusqu'à la rampe de l'escalier... La relaxation profonde a l'air de lui réussir. Pourquoi elle et pas moi ? C'est ma faute. Je suis nulle. Rétive, trop cartésienne. Mon arthrose et mes vieilles douleurs chroniques ne sont rien moins que méritées. Qui sait même si je ne les entretiens pas ? Inconsciemment, certes, mais qui nourrit mon inconscient sinon moi ? Coupable, donc. Et irresponsable : à cause de gens comme moi, les coûts de la santé ne cessent d'augmenter. Surconsommation de soins, ça s'appelle. Depuis l'adolescence, j'ai tout essayé. Les méthodes actives, les passives, les rudes, les douces, les remboursées, les pas remboursées. Natation, élongations mécaniques, électro, musico, thalasso et pressothérapie, l'acupuncteur, le chiropraticien, le rebouteux. C'est très simple : si je meurs, la LAMal retrouve les chiffres noirs dans les trois mois. Soit. Mais du coup, les médecins ferment leurs cabinets, les physiothérapeutes sont à la rue, l'industrie pharmaceutique plonge et les hôpitaux licencient. Les débauchés dépriment, les soignants somatisent et bonjour le cercle vicieux. Relax, Max.

« Comment allez-vous ? Je vous laisse vous préparer. Un coup de fil à donner et j'arrive ». Mon eutoniste est une femme éminemment sympathique. Poignée de main solide, voix douce sans être mielleuse. Et ce sourire, plein et rond, comme l'affirmation d'une séré-

té naturelle qui ne demande rien à personne. Ici, pas de blouse blanche, pas de piqûre, aucune odeur d'éther. Mon eutoniste travaille dans les locaux feutrés du Service de psychiatrie de liaison. Pour elle et ses collègues du CHUV, l'interdisciplinarité n'est pas un vain mot. Formation continue, rhumatologie, maternité, réhabilitation, oncologie, elles sont actives dans plusieurs services. En médecine psychosociale, par exemple, l'eutonie contribue à soulager la détresse de groupes de chômeurs ou d'immigrés (souvent les mêmes) trahis par un corps-outil qui ne leur obéit plus et par un corps social qui les rejette. Créée par Gerda Alexander (1908-1998) l'eutonie est une thérapie corporelle basée sur la prise de conscience sensorielle. Le terme traduit l'état « d'une tonicité harmonieusement équilibrée et en adaptation, en rapport juste avec la situation à vivre ». La relaxation profonde est une des premières étapes de son apprentissage. La plus longue, la plus difficile. Et pour moi, la plus désespérante.

« Prisonnière de mes attentes, j'attends »

La salle d'exercice est blanche, la luminosité aveuglante, la moquette moelleuse. Aux murs, différents agrès. Une barre fixe, un espalier. Au sol, un énorme ballon de gymnastique et, empiquées dans un coin, une dizaine de nattes de mousse rouge. J'enfile un colant, un pull douillet et je m'allonge, un rouleau de crin passé sous les genoux, un petit coussin de millet posé sur mes paupières. Se détendre, se laisser aller, s'abandonner, disait-elle. Je m'applique. Après sept leçons, je devrais pouvoir y arriver, et sans elle. Je sens la lumière autour de moi, j'entends le chauffage qui ronronne, des pas à l'étage au-dessus, des conversations étouffées dans la pièce d'à côté, je suis comme dans un bain chaud et, livrée volontaire, prisonnière de mes attentes, j'attends.

Les minutes tournent. Pèsent des tonnes sur mes épaules. Je calcule celles qu'il m'a fallu pour venir ici, celles qu'il me faudra perdre à rentrer chez moi, j'ajoute, je retranche, je songe aux courses à faire... Des crampes me ratissent les mollets. Une légère angoisse diffuse son venin, qui

réveille la douleur, la promène de ma nuque à ma tête, la vrille dans ma tempe où elle se met à pulser sous le bandeau. Je respire à fond, suivant mentalement l'air qui circule dans mes poumons. Fiasco intégral. J'étouffe, je suffoque, je suis enfermée dans un aquarium. Où sont les mers du Sud, les fleuves et la liberté ?

« Désolée pour ce long téléphone, quelque chose d'important... » Je la devine qui s'approche sur ses chaussons. Yogi blond, bouddha à lunettes, elle s'est assise sur son minuscule tabouret, un genou en terre, l'autre relevé, la cuisine en support de son bloc-notes. Depuis huit séances qu'elle m'observe, chacun de mes gestes est répertorié. Ici, mon corps est un sujet qu'elle étudie passionnément. Non qu'elle veuille le dompter ou le dresser. A cet égard et d'après elle, mes années de ballet classique et mon éducation volontariste à la « tiens-toi-droite » ont fait assez de dégâts. Au contraire, elle veut m'apprendre à le libérer. Elle veut m'aider à l'inscrire dans l'espace pour l'habiter à nouveau complètement. Elle se donne une telle peine que je m'en voudrais de lui en faire. Alors, je m'applique. Et ça m'énerve... si elle savait comme ça m'énerve.

La voix suggère plus qu'elle ne guide, et mon imagination fait le reste. Je travaille si bien du chapeau que mon mal se met effectivement à voyager, ma volonté à lâcher. Les sensations se précisent, s'affaiblissent. Le vide, le plein, la tension des yeux, leur poids dans leur orbite. « Laissez flotter votre regard, tournez-le vers l'intérieur... » La douleur descend de mon crâne dans l'épaule, puis dans le bras gauche. La voix souligne, accompagne, amène ma pensée à se fixer sur les points d'appui de mon poignet, de mon coude droit sur le tapis, la douleur s'estompe, mes deux bras s'équilibrent sur la grande balance qu'est la terre, visualiser, voilà le secret, je baigne à miel, je m'allège, je m'envole... A l'atterrissage, je m'inquiète : « Je suis en progrès, non ? »

Relax Max. Encore cinq séances et je suis grande. Si j'échoue, j'ai une autre adresse. Un bonhomme qui pratique une sorte de Shiatsu-Taïjiquan mélangé Mézières-Feldenkrais miraculeux. Pas agréé par l'assurance de base ? Tant pis. Je me débrouillerai. Quand on souffre, on ne compte pas. Anne Rivier